



Déclaration liminaire CGT DiSI Nord au CSAL du 20 juin 2023

Monsieur le Président du CSAL,

Pour la CGT : la page des retraites n'est pas tournée et ne le sera jamais.

Notre organisation continuera d'agir dans l'unité la plus large possible pour l'abrogation de la loi Macron/Dussot. Avec plus de 900 000 manifestants, la 14ème journée unitaire interprofessionnelle de grève et manifestations du 6 juin a témoigné une nouvelle fois du rejet profond de la loi.

Dans ce contexte, à l'image de la grève victorieuse des Vert-baudet sur les salaires, la CGT démontre que le rapport de force et la lutte payent. Après 6 mois de lutte contre la casse des retraites, la combativité et la détermination de la CGT demeurent donc intactes.

La CGT continue d'exiger le retrait de la loi retraite, et revendiquent la retraite à 60 ans et 37,5 annuités.

Le ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé le 12 juin une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

La perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tous les agents à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié·es. Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible.

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usagers des missions publiques.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial: reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps.

Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois.

Scandaleux est également le qualificatif que la CGT DiSI Nord emploie pour qualifier l'organisation de l'élection du conseil médical inscrit à l'ordre du jour de ce CSAL.

Nous ne pouvons que constater l'aberration de cette situation qui consiste à faire élire un conseil médical au sein d'une instance dénuée de règlement intérieur !

Une nouvelle provocation du Ministère et de la DGFIP qui, dans la précipitation, se limitent à décliner les textes de la DGAFP sans consultation des représentants du personnel !

Sur **le déroulé du vote**, en cas d'absence d'un représentant du personnel titulaire lors du vote, le décret ne permet pas au suppléant de voter ni au titulaire de déléguer son vote. Si toutefois un ou plusieurs titulaires étaient empêchés, l'élection aurait lieu avec les seuls titulaires présents.

Ce principe d'élection bafoue tous les fondamentaux démocratiques en la matière. Cela est inadmissible. Quelle que soit l'écriture dans le décret, permettre qu'une élection puisse se tenir sans le quorum nécessaire, sans la présence des titulaires, ne pas permettre à un titulaire absent ou empêché de voir son suppléant le remplacer, sont autant d'aberrations.

Au-delà du bon sens qui semble une nouvelle fois avoir été perdu de vue par la DGAFP, ce sont là des fondamentaux démocratiques qui sont remis en cause. Les fédérations ont exigé que l'élection ne puisse se tenir sans le respect du quorum et que les titulaires puissent être remplacés par leurs suppléants. Ces demandes sont restées vaines.

Enfin, nous voulions terminer notre déclaration par une réaction sur le webinaire Formation des CSA du 26 mai 2023 ,

On croyait avoir touché le fond, mais non le Ministère a fait encore plus fort !

Le webinaire est un outil de communication. « webinaire » est une abréviation de web et de séminaire... C'est un moyen d'organiser des réunions avec les salariés où qu'ils soient. Il s'agit donc de communication descendante passive et non de formation. Or, le webinaire, organisé le 26 mai 2023, par l'administration, fait partie de la formation de 3 jours CSA à destination des élu.e.s et des représentant.e.s en CSA .

La CGT Finances publiques a porté à plusieurs reprises lors des instances de dialogue social au niveau Ministériel comme auprès de la DGFIP le fait qu'une formation en webinaire (pour raison purement budgétaire) ne répond pas à la demande de formation portée par les fédérations, tant en la forme que sur le fond. Il fallait des formations en présentiel avec les acteurs de la santé au travail.

La réalité de ce Webinaire à largement dépassé nos craintes, et les participants sont restés atterrés, certains « formateurs » osant même affirmer que l'absence de règlement intérieur était due au mouvement social du début d'année et non à l'incurie de la DGAFP, sans parler des grands moments d'auto satisfaction de directeurs sur la richesse du dialogue social au ministère. .

Bref, un bon échantillon du dialogue social de qualité que nous avait promis M ATTAL et que nous sert pour le moment la DGFIP et M Fournel.